



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9739^e séance

Mercredi 2 octobre 2024, à 15 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Baeriswyl (Suisse)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Fu Cong
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. Dharmadhikari
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Cho
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M ^{me} Jurečko

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2024/629)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2024/629)

La Présidente : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et M^{me} Martha Ama Akyaa Pobee, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/629, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Je donne maintenant la parole à M. Onanga-Anyanga.

M. Onanga-Anyanga (parle en anglais) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, y compris l'Union africaine, dans un contexte de tensions mondiales accrues qui requièrent toute l'attention du Conseil de sécurité.

Le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations

Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2024/629), rend compte des principales réalisations et des étapes clefs du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité. Il présente également un aperçu des graves problèmes de paix et de sécurité qui se posent sur le continent et souligne l'importance stratégique et, je dirais même, la nécessité du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Ce partenariat stratégique continue de se renforcer.

Nous nous félicitons de la priorité que le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont accordée à la collaboration et à l'échange d'informations. Nous saluons les délibérations constructives et cordiales qui ont eu lieu au cours du dernier séminaire informel et de la réunion consultative annuelle conjointe des deux Conseils, qui se sont tenus il y a un an à Addis-Abeba, et nous nous réjouissons à la perspective d'une réunion tout aussi productive dans deux semaines, sous la direction conjointe de la Suisse et de l'Égypte. Au cours de la période considérée, les deux Conseils ont également sensiblement augmenté la fréquence des réunions informelles mensuelles de coordination entre la nouvelle présidence du Conseil de sécurité et la nouvelle présidence du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ce qui a permis de renforcer les synergies et la complémentarité. Nous reconnaissons également le rôle important des trois membres africains du Conseil de sécurité, qui établissent un lien essentiel entre les deux Conseils.

Les représentants et envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires, ont tenu des réunions d'information régulières avec les deux Conseils, parfois conjointement, en leur communiquant des informations et des analyses critiques pour éclairer la prise de décisions. Au cours de la période considérée, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et d'autres entités des Nations Unies ont également présenté au moins une trentaine d'exposés au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, y compris lors de réunions tenues au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Les deux organisations continuent également de se rencontrer dans des cadres officiels et officieux pour partager des informations et des analyses et pour coordonner les réponses aux défis que doit relever l'Afrique en matière de paix et de sécurité tout au long du cycle des conflits. Il s'agit de la conférence annuelle entre le Secrétaire général et le Président et d'autres réunions bien sûr, des dialogues stratégiques de haut niveau coprésidés par la Vice-Secrétaire générale et la Vice-Présidente de la Commission, des réunions de l'Équipe spéciale

conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité ainsi que de la retraite conjointe des représentants et envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine en Afrique.

La collaboration au niveau du personnel entre les deux organisations reste également une caractéristique majeure du partenariat ONU-Union africaine, permettant une analyse et une planification conjointes, des exemples récents étant les préparatifs pour les mécanismes successeurs de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et les consultations conjointes pour analyser les éléments de la résolution 2719 (2023). La Représentante spéciale du Secrétaire général Pobee reviendra sous peu sur cette dernière question pour nous faire le point sur le processus de mise en application. En outre, l'ONU et l'Union africaine coordonnent étroitement leurs efforts pour aider à régler les transitions politiques complexes auxquelles sont confrontés plusieurs pays, notamment par le biais de la Facilité africaine de soutien aux transitions inclusives, créée par les chefs d'État et de gouvernement africains.

Ce qui précède, sans être exhaustif, montre l'efficacité, le dynamisme et la nature très variée du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Comme le Conseil le sait, plusieurs pays et sous-régions d'Afrique restent confrontés à des défis importants pour parvenir à une paix pérenne, à la sécurité et au développement durable. La Corne de l'Afrique reste le théâtre de plusieurs conflits déstabilisants dus à l'instabilité politique, à des différends territoriaux et à une situation humanitaire qui ne cesse de s'aggraver. La collaboration entre l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'ONU pour relever ces défis reste essentielle pour parvenir à une paix durable dans la région. Le conflit au Soudan a créé une grave situation d'urgence humanitaire, entraînant la plus grande crise de déplacement forcé au monde, avec plus de 10 millions de personnes déplacées, dont plus de 2 millions ont fui vers les pays voisins. Nous saluons les efforts diplomatiques soutenus déployés ces derniers mois pour mettre fin à ce conflit meurtrier. Le mécanisme élargi dirigé par la Commission de l'Union africaine demeure une enceinte de coordination utile pour faire conjointement comprendre aux belligérants qu'ils doivent privilégier des solutions politiques inclusives dirigées par les civils, et faire taire les armes.

Dans la région du Sahel, l'instabilité politique et la violence se sont intensifiées, tandis que les processus de transition au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et au Niger sont empreints d'incertitude. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont décidé de se retirer de la Communauté

économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de créer l'Alliance des États du Sahel. L'ONU et l'Union africaine s'emploient à renforcer leur appui collectif à la promotion des transitions démocratiques dans la région, en étroite collaboration avec la CEDEAO. Plus globalement, nous accueillons favorablement les échanges informels noués entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les pays en transition politique afin de faciliter leur retour à l'ordre constitutionnel, comme, tout récemment, au Gabon.

Dans la région des Grands Lacs, l'accord de cessez-le-feu conclu le 30 juillet entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, avec la facilitation de l'Angola, s'est traduit par une diminution des combats entre les parties au conflit au Nord-Kivu. Je tiens à féliciter le Président angolais João Lourenço de ses efforts constants, dans le cadre du processus de Luanda, afin de rétablir la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Un soutien régional et international ininterrompu est crucial pour pérenniser cette avancée. Nous devons rester attentifs aux souffrances des civils qui continuent de subir les atrocités des groupes armés et qui sont contraints de quitter leurs foyers. Tous les groupes doivent déposer et rendre leurs armes. La détermination des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à appuyer les efforts de paix en déployant la Mission de la SADC en République démocratique du Congo est tout aussi louable. L'ONU, par le truchement de la résolution 2746 (2024), et l'Union africaine ont redit leur engagement à soutenir ces efforts. Pour qu'une paix durable soit rétablie dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région, il est véritablement indispensable de s'attaquer aux causes profondes de la crise, notamment via des initiatives politiques telles que les processus de Luanda et de Nairobi ou le processus quadripartite facilité par l'Union africaine.

(l'orateur poursuit en français)

Le lien entre les changements climatiques, la paix et la sécurité est une réalité indéniable en Afrique. L'impact des changements climatiques met à rude épreuve la résilience d'États déjà fragilisés, tout en exposant des lacunes en matière d'adaptation, ainsi que l'inadéquation de la réponse.

Dans ce contexte, il faut se féliciter des avancées significatives enregistrées par les États africains comme, récemment, à Nairobi où le processus visant à formuler une position commune africaine sur le climat, la paix et la sécurité a été finalisé.

La mise en place récente d'un centre sur le climat, la paix et la sécurité pour la Corne de l'Afrique, par l'ONU, permettra de mieux soutenir les efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à travers un partenariat élargi intégrant l'Union africaine. Le déploiement imminent d'un conseiller pour le climat, la paix et la sécurité, au sein du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, rendu possible grâce au mécanisme de sécurité climatique, avec la généreuse contribution de votre pays, la Suisse, Madame la Présidente, jouera également un rôle clef dans l'approfondissement de la coopération avec l'Union africaine dans ce domaine.

Concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'ONU continue de collaborer étroitement avec la Commission de l'Union africaine, notamment dans la promotion du leadership féminin et sur la convention de l'Union africaine visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que sur les objectifs de parité de genre dans les processus de médiation dirigés par l'Union africaine.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine tire son dynamisme d'un engagement partagé et durable en faveur du multilatéralisme. Le Secrétaire général a raison de voir dans ce partenariat la pierre angulaire d'un multilatéralisme efficace et indispensable pour relever les défis complexes de notre époque.

La séance d'aujourd'hui se déroule 10 jours seulement après l'adoption du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) qui, entre autres, s'engage à renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le maintien de la paix et la sécurité internationales. À cet égard, on me permettra de féliciter tous les États Membres de leur engagement, et de saluer en particulier la contribution essentielle du Groupe des États d'Afrique, avec le soutien assuré de la Commission de l'Union africaine. Cela réaffirme le rôle crucial de l'Afrique dans la promotion d'un système multilatéral efficace, juste et inclusif.

(l'orateur reprend en anglais)

Je voudrais faire certaines observations finales.

En dépit des défis considérables auxquels l'Afrique se heurte toujours, nous décelons des motifs d'optimisme. De fait, nous pouvons faire fond sur le cycle vertueux de faits nouveaux encourageants qui laissent espérer des issues plus favorables. Citons par exemple la résilience des populations africaines, l'ingéniosité des femmes et des jeunes, leur préférence déclarée pour des régimes démocratiques, l'admission récente de l'Afrique

au Groupe des 20, ou le Pacte pour l'avenir nouvellement adopté, qui promeut un système multilatéral en réseau et plus efficace, pour ne citer que ces éléments.

Sachant l'attention particulière que le Conseil de sécurité accorde à l'Afrique, j'ai toutes les raisons de croire que nous choisirons tous l'espoir plutôt que le désespoir et que nous nous rassemblerons autour d'un partenariat déterminé, plus intelligent et fondé sur un environnement mondial plus équitable, mieux à même d'accompagner une véritable renaissance africaine.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier à la Commission de l'Union africaine, et notamment à son président, M. Moussa Faki Mahamat, qui la dirige de manière avisée et qui est très attaché au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, pour lequel le Commissaire Bankole Adeoye et ma chère sœur, l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed elle-même, ont également joué un rôle de premier plan. Cette équipe dirigeante a été pour l'ONU un partenaire fiable et partageant les mêmes idées dans leur quête commune pour nouer un partenariat stratégique et institutionnalisé durable entre nos deux organisations. Alors que le mandat du Président Moussa Faki Mahamat touche à sa fin, je tiens à lui renouveler ma sincère gratitude pour son appui indéfectible au fil des ans, et à lui transmettre mes meilleurs vœux pour l'avenir.

La Présidente : Je remercie M. Onanga-Anyanga de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mohammed.

M^{me} Mohammed (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil aujourd'hui. Je vous félicite de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Par ailleurs, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, M. Parfait Onanga-Anyanga, de son exposé, et j'attends avec intérêt l'exposé de la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Martha Pobee. Mes collègues et moi-même collaborons régulièrement et très étroitement avec eux.

Au fil des ans, l'Union africaine et l'ONU ont noué un partenariat solide et dynamique, axé sur la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique. Comme les membres du Conseil viennent de l'entendre, cette collaboration est fondée sur l'idée que les organisations mondiales et régionales doivent s'unir pour répondre aux principales priorités de l'Afrique, tout en tirant parti de son potentiel grandissant en matière de croissance économique et d'innovation et de sa jeune population, autant d'éléments qui mettent en valeur le capital humain du continent et offrent

d'importantes possibilités en termes de développement et de prospérité. La collaboration entre les deux institutions repose sur le principe de la complémentarité, en tenant compte du fait qu'aucune entité ne peut à elle seule relever les défis actuels et futurs en matière de sécurité.

Dans ce cadre, l'Union africaine met à profit ses capacités, ses compétences et sa proximité pour prévenir et régler les conflits, tout en s'appuyant sur la légitimité politique, l'expérience et le soutien de l'ONU pour atteindre ses objectifs en matière de paix et de sécurité. Par conséquent, tandis que le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU continue de se développer, nous attendons avec intérêt la dix-huitième réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité et leur neuvième séminaire conjoint informel, ainsi que la septième réunion entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission de consolidation de la paix, qui se tiendront dans les prochains jours. Les échanges fréquents entre les présidences du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont pour but de mieux harmoniser les objectifs et les efforts des deux Conseils. À cet égard, l'Union africaine a également à cœur de mettre en œuvre les méthodes de travail conjointes entre les deux Conseils, ce qui contribuera à faciliter l'harmonisation des efforts et à améliorer la coordination pour relever les défis en matière de paix et de sécurité dans toute l'Afrique.

Depuis la signature, en avril 2017, du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, par le Secrétaire général António Guterres et le Président de la Commission de l'Union africaine Moussa Faki Mahamat, le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité et les Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, aux opérations de paix et à l'appui opérationnel ont poursuivi leur collaboration dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité en Afrique. En outre, nos équipes techniques ont continué de renforcer la collaboration au sein des groupes de travail techniques conjoints rassemblant des homologues de l'ONU et de l'Union africaine, en promouvant un dialogue politique continu, des tours d'horizon prospectifs et des réunions par thème dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. Le Président de la Commission de l'Union africaine se réjouit également à la perspective d'accueillir le Secrétaire général à la huitième conférence annuelle qui réunira les deux institutions dans les prochains jours. À cette occasion, nous examinerons les progrès réalisés dans notre coopération

en matière de paix, de sécurité et de développement, tout en soulignant les réalisations accomplies dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU.

Au vu de l'évolution des conditions de sécurité en Afrique et des situations pour lesquelles les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas forcément adaptées, il est crucial de reconnaître que les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, y compris les mesures d'exécution, contribuent aux efforts de paix et de sécurité au niveau tant régional que mondial. Dans ce contexte, l'application effective de la résolution 2719 (2023) est une priorité absolue pour le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général. Ce cadre offre la possibilité de faire fond sur les efforts de collaboration déployés précédemment entre les institutions, et nous attendons avec intérêt de mener des discussions à ce sujet dans les semaines à venir.

Alors que nos institutions continuent de définir les modalités nécessaires pour mettre pleinement en œuvre la résolution 2719 (2023), nous devrions tirer parti de la complémentarité offerte par la résolution 78/257 de l'Assemblée générale, sur l'investissement dans la prévention et la consolidation de la paix. De cette manière, nous pourrions, dans le cadre des efforts visant à imposer la paix et à stabiliser les situations de conflit, nous attacher également à renforcer la capacité des États Membres à pérenniser la paix. Dans ce contexte, le Conseil et la Commission de consolidation de la paix doivent recenser les pays dans lesquels la résolution 2719 (2023) peut être le cadre de financement des efforts de consolidation de la paix, renforçant ainsi les capacités nationales nécessaires pour consolider les acquis des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine.

En outre, le renforcement de la coopération entre le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, basé au Caire, et le Bureau d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix est indispensable à la mise en œuvre du mémorandum d'accord sur la consolidation de la paix conclu entre l'ONU et l'Union africaine. L'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu pour 2025 offrira une occasion précieuse de renforcer la collaboration dans le cadre de la mise en œuvre de la politique révisée de l'Union africaine sur la reconstruction et le développement post-conflit.

De plus, le cadre commun Union africaine-ONU relatif aux droits humains, signé par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général en novembre 2023, met aussi en lumière l'engagement

commun des deux organisations à promouvoir et à protéger les droits humains en Afrique. Ce cadre souligne expressément la nécessité de promouvoir la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie politique, économique et sociale, reconnaît le rôle capital des jeunes dans la promotion de la paix, du développement et des droits humains, et plaide en faveur de leur participation véritable aux processus de prise de décisions à tous les niveaux. Pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, il est indispensable de remédier aux inégalités auxquelles sont confrontés les femmes et les jeunes, au moyen d'interventions et de programmes ciblés. Cette démarche fait également fond sur les efforts que nous déployons en collaboration et en partenariat avec l'Union européenne pour améliorer le cadre de conformité de l'Union africaine en matière de droits humains applicable aux opérations de soutien de la paix.

Il est aussi primordial que les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana jouent un rôle plus actif en tant que corédacteurs des résolutions clefs. L'Union africaine compte sur des mesures concrètes, notamment l'ouverture de négociations intergouvernementales fondées sur un texte, afin de donner la priorité à l'Afrique dans la réforme du Conseil de sécurité, comme le prévoient le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Cela est également conforme au Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), récemment adopté par les chefs d'État et de gouvernement à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

Notre partenariat est sans aucun doute solide et efficace, mais il exige des efforts multilatéraux concertés et de la souplesse pour que nous puissions être mieux à même de nous acquitter de nos mandats en faveur de la paix et de la sécurité continentales et internationales. Ce n'est que grâce à des efforts conjoints et accrus que les deux Conseils et les deux institutions pourront répondre efficacement aux priorités actuelles en matière de paix et de sécurité en Afrique et, partant, dans le monde entier. En guise de conclusion, je voudrais souligner que des efforts collectifs accrus sont nécessaires dans un certain nombre de domaines clefs.

Il s'agit par exemple de redoubler d'efforts pour régler les conflits au Soudan et dans l'est de la République démocratique du Congo, tout en gérant les tensions croissantes entre pays voisins dans certaines régions et en consolidant les acquis au Mozambique et en Somalie ; de lutter contre la propagation de l'extrémisme violent, y compris via des initiatives en matière de paix, de développement et d'action humanitaire au Sahel, dans le bassin

du lac Tchad et en Afrique de l'Ouest ; de s'attaquer à la menace permanente de la piraterie dans le golfe d'Aden ; de gérer les transitions politiques prolongées dans certains États membres de l'Union africaine et de promouvoir les relations entre civils et militaires ; et, enfin, de prendre des mesures urgentes pour aider les pays confrontés au double problème des changements climatiques et des conflits, tout en renforçant la résilience nécessaire pour faire face efficacement aux menaces de sécurité liées au climat.

Le moment est venu pour nos deux institutions de prendre des mesures audacieuses et coordonnées afin d'atteindre nos objectifs critiques et communs en Afrique. Le renforcement de la coopération et de la collaboration, en particulier sur le terrain, est nécessaire et doit être une priorité. En tardant à répondre à la nécessité urgente de prévenir, de gérer et de régler les tensions et les conflits en cours sur le continent, ou en n'y répondant tout simplement pas, on ne fera qu'exacerber les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales au sens large. C'est pourquoi nous devons saisir cette occasion pour renouveler notre engagement et exploiter pleinement le potentiel des deux Conseils et de nos institutions respectives, tout en nous appuyant sur notre force, notre expérience et notre résilience collectives pour jeter les bases durables de la paix et de la stabilité, des bases qui non seulement favorisent le développement et la croissance économique en Afrique, mais contribuent également à l'avènement d'un monde plus sûr et plus prospère. La responsabilité qui nous incombe est immense et les enjeux sont trop importants pour que nous hésitions.

La Présidente : Je remercie M^{me} Mohammed de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Pobee.

M^{me} Pobee (parle en anglais) : L'adoption à l'unanimité de la résolution 2719 (2023) a marqué une étape importante dans le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Il s'appuie sur les relations que les deux organisations entretiennent depuis longtemps, en tenant compte de leurs forces respectives et de leurs avantages comparatifs. Par cette résolution, le Conseil de sécurité a répondu aux appels lancés de longue date, notamment par le Secrétaire général, pour que les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, telles que les opérations d'imposition de la paix et de lutte contre le terrorisme, soient appuyées par des mandats autorisés par le Conseil et financées au moyen des contributions statutaires de l'ONU, au cas par cas. Depuis l'adoption de la résolution 2719 (2023), le Secrétariat a intensifié sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine. En conséquence, des progrès significatifs

ont déjà été accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre de cette résolution. Nous nous sommes efforcés de parvenir à une compréhension commune de la résolution et de ses conséquences pour l'Union africaine et l'ONU. Nous avons concentré nos efforts collectifs sur l'amélioration de l'état de préparation institutionnelle et opérationnelle afin d'en garantir une mise en œuvre efficace. À cet égard, nous avons créé une équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité, composée de représentants de toutes les entités concernées au sein du Secrétariat et de la Commission, afin de superviser le processus. Des réunions de haut niveau et des réunions techniques ont été organisées. L'équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine a tenu deux réunions techniques, d'abord à Addis-Abeba les 23 et 24 mai, puis à New York du 29 au 31 juillet. Elle a également organisé une série de consultations virtuelles. Au cours de ces consultations, les membres de l'équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine se sont penchés sur quatre domaines clefs.

Le premier concerne les activités conjointes de planification, de prise de décisions et de communication de l'information. Le Secrétariat et la Commission sont parvenus à s'entendre sur la nécessité d'établir des relations de travail étroites entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU. Cette collaboration est essentielle pour assurer une planification conjointe harmonieuse et le déploiement rapide des opérations de paix menées par l'Union africaine en vertu de la résolution 2719 (2023). Nous élaborons également des processus de planification conjoints en nous appuyant sur notre expérience commune et en tenant compte des structures de collaboration existantes entre nos deux organisations. À cet égard, nous attendons avec impatience les résultats des consultations qui se tiendront entre les deux Conseils dans le courant du mois, lorsqu'ils examineront la résolution 2719 (2023).

Le deuxième domaine concerne l'appui aux missions. Il est désormais admis que, pour que les opérations de paix dirigées par l'Union africaine restent opérationnelles, il faut renforcer la collaboration en matière d'appui opérationnel. Il faut également examiner les modalités et les cadres opérationnels pour s'assurer qu'ils sont adaptés aux exigences d'un déploiement rapide.

Le troisième domaine concerne le financement et l'établissement du budget. Les considérations et arrangements financiers doivent figurer en bonne place tout au long des phases de planification et de mise en œuvre, du démarrage à la clôture des missions, et être conformes aux dispositions de la résolution 2719 (2023).

Le quatrième domaine concerne le respect des droits humains, la conduite et la discipline ainsi que la protection des civils. Le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que des normes de conduite et de discipline applicables, et la priorité accordée à la protection des civils, sont des exigences fixées par le Conseil de sécurité pour toute opération menée par l'Union africaine et financée au moyen des contributions statutaires au budget de l'ONU.

La mise en œuvre de la résolution 2719 (2023) présentera sans doute des difficultés complexes à cet égard, notamment en ce qui concerne les missions d'imposition de la paix, en raison des risques inhérents. L'équipe spéciale conjointe a approuvé un projet de plan d'action Union africaine-ONU sur l'application de la résolution 2719 (2023). Ce projet de plan d'action s'appuie sur des décennies d'enseignements partagés, d'expérience opérationnelle et de collaboration entre les deux organisations. Nous reconnaissons que le renforcement de l'état de préparation institutionnelle et opérationnelle du Secrétariat et de la Commission sera un processus continu. Le plan d'action servira donc de cadre pour renforcer en permanence la performance globale et l'impact. Le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine devraient approuver le projet de plan d'action à l'occasion de leur conférence annuelle, qui se tiendra à Addis-Abeba dans le courant du mois.

L'Union africaine et l'ONU ont adopté une approche souple et prospective de la préparation institutionnelle et opérationnelle à la mise en œuvre de la résolution 2719 (2023). À cet égard, la mise en œuvre intégrale du plan d'action conjoint Union africaine-ONU, une fois que celui-ci aura été officiellement approuvé par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, n'est pas une condition préalable à l'application de la résolution 2719 (2023) dans un contexte spécifique. En conséquence, si le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine décide de créer une opération de soutien à la paix menée par l'Union africaine et si le Conseil de sécurité décide de l'autoriser en vertu de la résolution 2719 (2023), la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat seront prêts à lancer et à soutenir cette opération de paix.

Un premier test possible pour la mise en œuvre du cadre de la résolution 2719 (2023) est en cours d'examen. En effet, sur la base de la résolution 2748 (2024), la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat, en consultation avec le Gouvernement fédéral somalien et les parties prenantes et partenaires internationaux et

régionaux concernés, planifient conjointement la mission qui succédera à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et à la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, nous préparons un rapport qui présente clairement une série d'options pour le financement de cette dernière mission, y compris, sans s'y limiter, le cadre établi par la résolution 2719 (2023), d'autres solutions appropriées ou une combinaison de ces options. Nous fournirons également au Conseil, le 10 octobre, une mise à jour sur l'état de la mise en œuvre de la résolution 2748 (2024). Plus généralement, un rapport sur l'application globale de la résolution 2719 (2023) sera présenté d'ici la fin de l'année. Ce rapport fournira de plus amples détails sur cet aspect nouveau et essentiel du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU.

Le soutien du Conseil, ainsi que celui des États membres de l'Union africaine et de l'ensemble des États Membres de l'ONU, restera essentiel pour assurer le déploiement efficace d'une opération de soutien à la paix dirigée par l'Union africaine en vertu de la résolution 2719 (2023). Ensemble, la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat sont prêts à traduire la résolution 2719 (2023) en mesures concrètes qui contribueront à une paix et une stabilité durables sur le continent africain.

La Présidente : Je remercie M^{me} Pobee de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et mon pays, la Sierra Leone, et du Guyana.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, Parfait Onanga-Anyanga, l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed et la Sous-Secrétaire générale, Martha Ama Akyaa Pobee, de leurs exposés importants et complets. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport annuel (S/2024/629) et saluons son leadership personnel continu dans le renforcement et l'approfondissement de l'un des partenariats les plus importants de notre époque : la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Ce partenariat, ancré dans le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en 2017, témoigne de l'esprit de l'Article 53 de la Charte des Nations Unies. La reconnaissance continue

de la validité pérenne de l'Article 53 est évidente dans la mesure 21 du Pacte pour l'avenir récemment adopté (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), dans lequel le Groupe des États d'Afrique a joué un rôle central. La poursuite de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine est indispensable pour concrétiser la vision de collaboration et d'action collective exposée dans le Nouvel Agenda pour la paix, qui repose sur les principes de confiance, de solidarité et d'universalité.

Je voudrais souligner quelques-unes des principales questions stratégiques et urgentes abordées dans le rapport, qui définissent ce partenariat et tracent la voie à suivre.

Premièrement, la mise en œuvre équilibrée et réaliste de la résolution 2719 (2023) demeure une priorité absolue. La résolution marque une avancée importante vers un financement prévisible, adéquat et durable des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Comme l'a souligné la Sous-Secrétaire générale Pobee, des efforts notables sont déployés pour traduire cet accord en actions concrètes. Nous saluons les efforts de collaboration de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité, qui a élaboré un plan d'action autour de quatre grands axes de travail, afin de préparer les deux organisations à activer et à mettre en œuvre la résolution 2719 (2023) de manière efficace, au cas par cas. Appuyer l'Union africaine de cette manière, ce n'est pas seulement lui fournir des ressources ; cela donne à l'Afrique les moyens de développer sa capacité de régler ses propres conflits et de pérenniser la paix en définissant elle-même les règles. En tant que corédacteurs et voix de l'Afrique au Conseil, les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana continueront à jouer un rôle de premier plan et s'intéressent de près à l'exploitation et à l'amélioration de cet outil essentiel dans l'arsenal dont nous disposons en matière de paix et de sécurité.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir l'importance de l'appropriation africaine, fondée sur le principe des solutions africaines aux problèmes africains. Malgré d'immenses difficultés, l'Union africaine a constamment démontré sa capacité de tirer parti de ses avantages comparatifs et d'être la première à intervenir face aux menaces qui pèsent sur la sécurité du continent, que ce soit par des efforts de médiation ou par le déploiement d'opérations de soutien de la paix. Alors que nous commémorons les 20 années d'existence du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, il est capital de veiller à ce que l'Architecture africaine de paix et de

sécurité soit dotée du pouvoir d'action, des ressources et de l'appui politique nécessaires pour façonner efficacement le paysage de la sécurité sur le continent. Il s'agit notamment de tenir compte des positions de l'Afrique dans les délibérations du Conseil de sécurité, que ce soit pour élaborer des mandats pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, pour réexaminer les régimes de sanctions, pour séquencer les efforts de médiation ou pour coordonner les interventions humanitaires dans toute la région.

Troisièmement, nous réaffirmons que les solutions politiques sont au cœur d'une paix durable. Les déficits de gouvernance, les changements anticonstitutionnels de gouvernement et l'exclusion politique restent des causes profondes d'instabilité dans de nombreuses régions, en particulier au Sahel. À cet égard, le renforcement d'une gouvernance inclusive et responsable et la défense de l'état de droit sont d'une importance critique pour briser les cycles de violence. Il est également indispensable de veiller à ce que les femmes, les jeunes et les communautés marginalisées ne soient pas seulement des participants au dialogue, mais qu'ils soient habilités à le diriger, faisant d'eux non pas de simples bénéficiaires de la paix, mais aussi ses architectes.

Qu'il me soit permis d'évoquer brièvement les défis qui exigent l'attention urgente et soutenue de notre partenariat.

Il est urgent de faire face aux crises humanitaires dans les zones de conflit du continent, en particulier à la situation d'urgence extrême au Soudan. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine doit continuer à diriger les interventions humanitaires, en veillant à ce que l'aide parvienne aux personnes qui en ont besoin, qui doivent avoir accès à des abris.

En outre, nous devons remédier à la menace persistante du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui touche presque toutes les régions du continent, en particulier la région du Sahel en Afrique de l'Ouest. Cette question, ainsi que la vigilance avec laquelle nous devons répondre à l'évolution de ses formes, doit rester une priorité absolue de notre partenariat.

Dernier point mais non le moindre, lorsque nous abordons la question de la sécurité, nous ne devons pas négliger les effets néfastes des changements climatiques sur la paix et le développement en Afrique, qui sont de plus en plus importants. Notre partenariat doit continuer à donner la priorité aux solutions novatrices qui atténuent

les facteurs environnementaux des conflits et renforcent la résilience des communautés vulnérables.

À la lumière des défis multiples, croisés et immédiats qui se posent dans un contexte mondial instable, il est impératif d'affiner, de faire évoluer et d'approfondir en permanence les mécanismes de coordination de notre partenariat. À cet égard, nous prenons acte de la consolidation constante de divers modes d'interaction entre les deux organisations, notamment les réunions mensuelles informelles de coordination entre la nouvelle présidence du Conseil de sécurité et la nouvelle présidence du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que la retraite conjointe à laquelle ont participé les représentants et envoyés spéciaux de l'Union africaine et de l'ONU.

Par ailleurs, nous nous réjouissons à la perspective de dialoguer avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sous votre présidence, Madame la Présidente, à la dix-huitième réunion consultative annuelle conjointe et au neuvième séminaire conjoint informel annuel, qui auront lieu prochainement, dans le cadre desquels nous prévoyons d'avoir des discussions approfondies sur les lignes directrices et les modalités pour la mise en œuvre de la résolution 2719 (2023). En outre, nous suivrons de près la huitième conférence annuelle ONU-Union africaine entre le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana redisent leur ferme conviction que la véritable valeur du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine prendra toute sa mesure lorsque le continent sera représenté ici, dans cet organe, à égalité de droits et de responsabilités, grâce à la réforme du Conseil de sécurité, urgente et attendue depuis longtemps.

M. Cho (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés détaillés le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, M. Onanga-Anyanga, l'Ambassadrice Mohammed et la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M^{me} Pobee.

La République de Corée partage le point de vue du Secrétaire général : des partenariats solides entre l'ONU et les organisations régionales constituent le fondement d'un multilatéralisme efficace. Ces partenariats sont essentiels à l'élimination des problèmes complexes d'aujourd'hui. Le fondement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine a pris de l'ampleur et de la profondeur au fil des ans. La dix-huitième réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui aura lieu

prochainement, sera une occasion précieuse pour les deux Conseils de renforcer encore leur partenariat. Dans cette optique, je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, il est indispensable d'appuyer les initiatives de paix régionales et d'y participer pour trouver des solutions politiques durables aux conflits en Afrique. Les répercussions des conflits en cours au Soudan, au Sahel, dans l'est de la République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan du Sud s'étendent au-delà de ces pays. Des faits récents, tels que l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, l'appui de l'équipe spéciale trilatérale, composée de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'ONU, au processus de paix au Soudan du Sud, et la mission conjointe entre l'ONU, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine en Sierra Leone, pour n'en citer que quelques-uns, sont des exemples prometteurs de collaboration efficace entre l'ONU et la région. Nous pensons que ces partenariats solides avec des acteurs régionaux permettront à l'ONU et à l'Union africaine de renforcer une diplomatie coordonnée et de tirer parti de leurs avantages comparatifs.

Deuxièmement, nous devons faire fond sur le rôle et la prise en main accrus de l'Afrique dans les opérations de paix. 'est particulièrement pertinent pour faire face aux menaces qui vont au-delà des opérations traditionnelles de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que dans le contexte de la résolution 2719 (2023), adoptée l'année dernière. Nous saluons la collaboration entre l'équipe spéciale des Nations Unies, dirigée par le Département des opérations de paix, et la Commission de l'Union africaine pour délibérer d'un plan d'action déterminant la marche à suivre pour la mise en œuvre de la résolution. Toutefois, identifier les problématiques communes n'est qu'une première étape. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour élaborer des lignes directrices détaillées concernant la planification et la prise de décisions conjointes, ainsi que des normes de financement et de budgétisation. Nous encourageons le Secrétariat à être aussi préparé que possible afin que la résolution 2719 (2023) puisse être utilisée efficacement.

Troisièmement, il faut donner la priorité à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix, qui s'attaquent aux causes profondes et aux moteurs des conflits, afin de renforcer encore le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Lors de la récente réunion

de la Commission de consolidation de la paix qui s'est tenue au niveau ministériel, nous avons souligné l'importance de resserrer les partenariats entre la Commission et les organisations régionales. Selon la Corée, le fait que, depuis mai dernier, l'Union africaine participe à toutes les réunions de la Commission de consolidation de la paix contribuera largement à renforcer l'appropriation régionale et nationale en Afrique, notamment dans le contexte actuel de la transition des opérations de paix. Nous nous félicitons également de l'approfondissement de la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine sur le climat et la paix et la sécurité, et nous attendons avec intérêt l'élaboration de positions communes. La Corée continuera d'appuyer l'action menée dans ce domaine, en particulier au Sahel où les effets néfastes des changements climatiques sont évidents, en apportant son appui financier à la nomination d'un conseiller ou d'une conseillère pour le climat, la paix et la sécurité auprès du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

L'appui à une architecture africaine de paix et de sécurité efficace, notamment ses mécanismes d'alerte rapide, de prévention des conflits, de médiation, d'opérations de paix et de reconstruction après un conflit, est conforme aux principes énoncés dans le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La République de Corée reste déterminée à appuyer les initiatives de l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité, notamment au moyen d'une contribution financière de 5 millions de dollars cette année. Nous réaffirmons notre engagement, pris lors du premier Sommet Corée-Afrique qui s'est tenu en juin à Séoul, à construire un avenir avec l'Afrique, sur la base de la croissance, du développement durable et de la solidarité en partage.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Onanga-Anyanga, l'Ambassadrice Mohammed, de la Mission permanente d'observation de l'Union africaine, et la Sous-Secrétaire générale Pobee de leurs exposés.

Nous savons que des partenariats solides entre l'Union africaine et l'ONU sont indispensables pour relever nos défis mondiaux communs. C'est pourquoi les États-Unis sont fiers d'avoir voté l'année dernière pour la résolution 2719 (2023), qui a marqué une étape historique en élargissant la panoplie de mesures dont dispose la communauté internationale pour faire face aux menaces contre la paix et la sécurité en Afrique. Si nous reconnaissons la nécessité impérieuse de rendre le financement des missions de l'Union africaine plus durable et plus prévisible, la résolution et le

cadre qu'elle autorise sont bien plus qu'un simple mécanisme de financement. Ils sont l'occasion de renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, et constituent un nouveau moyen d'appuyer le leadership africain. Les États-Unis saluent les efforts conjoints de l'Union africaine et de l'ONU pour élaborer un plan d'action visant à mettre en place l'architecture nécessaire au déploiement de cet outil dans une situation de conflit.

À mesure que nous avançons, nous devons impérativement définir et harmoniser des cadres et des processus de mise en œuvre communs en matière de droits humains, de déontologie et de discipline, d'obligation de rendre compte des performances, de procédures juridiques et réglementaires, de passation de marchés, de contrôle préalable, de budgets et d'administration pour toutes les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Il sera également primordial d'établir un cadre permettant à l'Union africaine et à l'ONU de mobiliser conjointement 25 % des besoins budgétaires annuels de toute mission. Enfin, nous devons veiller à ce que des processus soient en place pour que les missions puissent appliquer les dispositions énoncées dans le cadre de la résolution 2719 (2023) afin de donner la priorité à la protection des civils et de contribuer à la recherche de solutions politiques aux conflits. Ces cadres et processus constituent le fondement nécessaire pour garantir que les missions rendent des comptes aux États Membres de l'ONU et aux donateurs et, surtout, aux populations locales qu'elles servent. Nous devons tous y travailler ensemble. Nous devons nous assurer que ces conditions de réussite sont réunies avant le déploiement de la première mission, afin de préserver la crédibilité de ce nouvel outil. Les premières applications de ces missions seront suivies de près. Il est donc capital qu'elles soient une réussite afin que nous puissions maintenir la confiance de la communauté internationale dans cet outil et son appui à long terme. Ces premiers succès ouvriront également la voie à des actions futures et à des efforts visant à élargir l'éventail des options dont dispose le Conseil pour faire face aux crises en matière de paix et de sécurité.

Nous savons que les missions de maintien de la paix des Nations Unies restent un outil efficace et qui a fait ses preuves pour s'attaquer à un conflit, mais nous savons aussi qu'elles ne constituent pas toujours l'intervention la plus appropriée pour toutes les crises. Dans certains cas, l'Union africaine peut être en mesure de répondre plus efficacement, car elle y a un intérêt plus direct et dispose d'une meilleure connaissance du défi à relever. Mais tout comme les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas une panacée pour régler les conflits, les missions dirigées par l'Union africaine ne sont pas la solution parfaite

pour régler toutes les crises africaines. Une paix durable est le fruit de processus politiques inclusifs, qui requièrent un leadership courageux et une volonté soutenue de la part de l'Union africaine, de l'ONU, des gouvernements hôtes, des États Membres et des parties en conflit.

La résolution 2719 (2023) incarnait l'espoir dans le pouvoir du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, dans les chances de paix et dans les solutions africaines aux problèmes africains. Nous devons faire de cette résolution une réalité en la mettant en œuvre. Les États-Unis sont pleinement déterminés à s'y employer et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre cette conversation lors des réunions consultatives annuelles conjointes entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU qui se tiendront dans le courant du mois.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial Onanga-Anyanga, M^{me} Mohammed et la Sous-Secrétaire générale Pobee de leurs exposés respectifs.

Au fil des ans, les liens de communication et de coopération entre l'ONU et l'Union africaine n'ont cessé de se renforcer, pour aboutir à un partenariat des plus durables, complets et fructueux. Récemment, tant au Sommet de l'avenir qu'au débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session, de nombreux États Membres ont demandé à l'ONU de renforcer sa coopération avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales. À l'avenir, l'ONU et l'Union africaine doivent redoubler d'efforts dans les quatre domaines suivants.

Premièrement, il faut mettre fin aux conflits et à la violence en Afrique et préserver la sécurité commune. Actuellement, des conflits prolongés font rage, du Soudan à l'est de la République démocratique du Congo, et le terrorisme fait des ravages de la Corne de l'Afrique au Sahel. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble doivent accorder une plus grande attention à l'Afrique et renforcer ses échanges avec elle, plutôt que de laisser d'autres situations l'évincer. La présence de l'ONU en Afrique, notamment sous la forme d'opérations de maintien de la paix et de missions politiques spéciales, doit tenir compte des points de vue des pays hôtes, se concentrer sur l'accomplissement des mandats principaux et améliorer sa performance et son efficacité. Dans le courant du mois, le Conseil de sécurité tiendra ses consultations annuelles avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous espérons que les deux Conseils clarifieront la voie à suivre pour améliorer leur communication et leur coopération et pour préserver la sécurité commune.

Deuxièmement, il faut appuyer les opérations de soutien à la paix sous conduite africaine et approfondir la coopération sur un pied d'égalité. L'Afrique connaît un nouvel éveil. L'Union africaine entreprend des opérations de soutien à la paix avec davantage d'autonomie, assume des responsabilités en matière de sécurité régionale et apporte d'importantes contributions au maintien de la paix régionale et internationale. Tous ces efforts doivent être pleinement reconnus et soutenus. Assurer un financement suffisant, prévisible et durable des opérations de paix menées par l'Union africaine fait partie intégrante du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Le cadre défini dans la résolution 2719 (2023) doit être mis en œuvre dès que possible.

Troisièmement, il faut éliminer les causes profondes des conflits en Afrique et promouvoir le développement commun. La pauvreté et la guerre ne sont en aucun cas le destin de l'Afrique. Au contraire, dotée de ressources exceptionnelles, l'Afrique a tout pour devenir une terre de développement prometteuse. Le Mozambique et la Sierra Leone, dont les situations étaient autrefois inscrites à l'ordre du jour du Conseil, progressent aujourd'hui régulièrement sur la voie de la paix et de la prospérité. Ces deux pays ont accumulé une expérience précieuse et font figure d'exemples en ce qui concerne la promotion des processus de paix, du dialogue et de la réconciliation, ainsi qu'en matière de reconstruction et de développement. Lorsqu'elle cherche à régler les conflits en Afrique, l'ONU ne doit pas se contenter d'assurer la stabilité à court terme, mais doit également se concentrer sur le long terme et redoubler d'efforts pour aider les pays concernés à parvenir à un développement durable. Les pays développés doivent honorer sérieusement les engagements qu'ils ont pris à l'égard des pays africains en ce qui concerne l'aide publique au développement et le financement de l'action climatique, et intensifier le transfert de technologies et le partage des connaissances.

Quatrièmement, il faut améliorer le système de gouvernance mondiale et corriger l'injustice historique faite à l'Afrique. Les pays africains se sont affranchis de la domination coloniale et ont obtenu leur indépendance nationale, modifiant ainsi la physionomie de l'ONU et renforçant considérablement l'universalité de l'Organisation. Cependant, des éléments injustes et illogiques subsistent dans l'ordre international actuel, et il est encore difficile pour les pays africains de parvenir à une véritable égalité en termes d'élaboration de règles, de possibilités et de pouvoir. Durant le débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session, les dirigeants africains ont appelé à accélérer la réforme du système de gouvernance mondiale et à corriger les injustices historiques dont

l'Afrique souffre depuis longtemps. La Chine comprend parfaitement et appuie fermement les revendications légitimes de l'Afrique. Nous avons toujours plaidé pour que les pays en développement, en particulier les pays africains, soient davantage représentés et entendus dans le système de gouvernance mondiale. Nous sommes favorables à la réforme de l'architecture financière internationale, de manière à ce que les institutions financières multilatérales puissent mieux appuyer le développement de l'Afrique. La Chine soutient l'adoption de dispositions spéciales permettant de répondre en priorité aux aspirations de l'Afrique sur la question de la réforme du Conseil de sécurité.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine expose les objectifs de modernisation de l'Afrique et sa volonté de collaborer avec des organisations multilatérales telles que l'ONU pour relever les défis les plus pressants de l'humanité, comme la sécurité, la pauvreté, la faim, les maladies, l'inégalité de genre, les changements climatiques et le développement. La Chine continuera d'aider activement l'ONU et le Conseil de sécurité à renforcer la coopération avec l'Union africaine, et restera un partenaire fidèle de l'Afrique sur la voie de la modernisation. Lors du Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine qui s'est tenu le mois dernier, les dirigeants chinois et africains ont déclaré que les relations entre la Chine et l'Afrique étaient désormais celles d'une communauté qui, quelles que soient les circonstances, partage un avenir commun en cette ère nouvelle. La Chine, qui se trouve à un nouveau point de départ historique, est prête à collaborer avec les pays africains pour mettre en œuvre les conclusions du Sommet, lancer les 10 mesures de partenariat pour que la Chine et l'Afrique œuvrent ensemble en faveur de la modernisation et avancer main dans la main vers un avenir de paix, de sécurité et de prospérité.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés éclairants le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Onanga-Anyanga, l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadrice Mohammed, ainsi que la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Pobee.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales se renforce au fil des ans, les hauts fonctionnaires des deux organisations se réunissant régulièrement et présentant des exposés au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et au Conseil de sécurité. Toutefois, au vu des défis complexes et multidimensionnels auxquels le continent est confronté, il faut faire davantage pour améliorer ce partenariat.

Aujourd'hui, je voudrais insister sur trois points.

Premièrement, il est indispensable de renforcer la coordination et la coopération entre l'ONU, l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les partenaires internationaux. Le Japon se félicite des efforts en cours, tels que l'initiative visant à élaborer de nouveaux mécanismes de coordination stratégique dans le contexte du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sans oublier d'autres initiatives de coordination au Soudan, au Soudan du Sud, dans la région des Grands Lacs et en Libye, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2024/629).

Le Japon plaide pour un renforcement de cette coopération. Il salue également le rôle de facilitation et de coordination joué par les trois membres africains du Conseil de sécurité sur les questions présentant un intérêt particulier pour l'Afrique au Conseil. À cet égard, le Japon réaffirme son appui résolu à la Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité. En outre, nous avons voté pour la résolution 2719 (2023), laquelle s'attaque à l'éternel défi qui consiste à améliorer la prévisibilité, la viabilité et la souplesse du financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Nous nous réjouissons à la perspective de mener une discussion franche sur sa mise en œuvre avec nos homologues de l'Union africaine chargés des questions de paix et de sécurité lors du séminaire conjoint informel qui se tiendra dans le courant du mois. Tout au long du processus de négociation, le Japon a notamment insisté sur la priorité à accorder à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends lors de l'examen de toute autorisation spécifique d'opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir la prévention des conflits. Lorsqu'un conflit survient, ses effets sont dévastateurs, et les coûts politiques, sociaux, économiques et humanitaires sont élevés. Comme l'indique le nom du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, la prévention des conflits doit occuper une place centrale dans les échanges réguliers et les initiatives de coopération des deux organisations. C'est surtout maintenant que le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) a été adopté par consensus, réaffirmant notre engagement en faveur de la diplomatie préventive et reconnaissant l'importance des partenariats entre l'ONU et les organisations régionales

et sous-régionales pour prévenir et régler les conflits, que l'on peut et que l'on doit faire davantage. La prévention des conflits doit être intégrée dans les discussions à tous les niveaux et dans toutes les instances, dans le système des Nations Unies et en dehors, y compris la Commission de consolidation de la paix, l'Union africaine, les mécanismes sous-régionaux et les institutions financières régionales et internationales, afin de mettre en œuvre des mesures préventives sur le terrain. Il en va de même pour les questions thématiques, telles que les femmes et la paix et la sécurité, les jeunes et la paix et la sécurité, les droits humains, l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et le développement durable.

Troisièmement, nous devons prendre acte des effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique. Comme l'ont montré les récentes sécheresses et inondations catastrophiques qui ont frappé le continent, les effets néfastes des changements climatiques aggravent les risques de sécurité préexistants. Cela peut alors alimenter la violence, notamment entre agriculteurs et éleveurs, et favoriser le recrutement par des groupes terroristes ou extrémistes violents. L'ONU et l'Union africaine ont approfondi leur coopération sur ces questions, et les États membres de l'Union africaine élaborent actuellement la position africaine commune sur les changements climatiques et la paix et la sécurité, ce dont le Japon se félicite. Il est grand temps que le Conseil de sécurité intègre la question du climat et la paix et la sécurité dans ses délibérations, et qu'il approfondisse le dialogue et renforce le partenariat entre l'ONU, l'Union africaine et les cadres régionaux.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Martha Pobe, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, et l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Fatima Kyari Mohammed.

La Fédération de Russie se félicite du renforcement global du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Dans un contexte de propagation des facteurs d'instabilité et de conflits armés en Afrique, les efforts coordonnés et efficaces des deux organisations revêtent une importance vitale pour des millions de personnes. Au premier plan de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine figurent les efforts visant à améliorer les outils dont elles disposent pour contrer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité sur le continent africain. Beaucoup de choses ont été accomplies ces dernières années.

Les pays africains, avec l'appui de l'ONU et de la communauté internationale, ont pris des mesures d'ensemble pour optimiser les outils de gestion des crises, notamment les mécanismes de prévention et d'intervention, la diplomatie préventive et la médiation, les bons offices et les mesures de confiance. Les Africains ont prouvé concrètement qu'ils étaient aptes et disposés à exploiter ces mécanismes pour affronter les crises sur leur sol, où ils comprennent mieux les situations, suscitent davantage la confiance des populations et disposent d'une capacité opérationnelle plus importante. Il revient collectivement aux États Membres de l'ONU de soutenir pleinement ces efforts sans imposer aux gouvernements nationaux des formules déconnectées des réalités et spécificités locales.

Nous estimons qu'il est crucial de continuer d'étouffer le partenariat entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ce partenariat est fondé sur le fait, d'une part, que le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité et, de l'autre, que les efforts de l'ONU et de l'Union africaine sont complémentaires et doivent tirer parti de leurs avantages comparatifs, sur la base de la Charte des Nations Unies. Nous souscrivons à la volonté de l'organisation panafricaine de rendre le dialogue entre les deux Conseils plus concret et plus dynamique et de faire correspondre leurs ordres du jour sur les questions africaines. Nous pensons que les intérêts africains seraient mieux pris en compte si l'attribution des responsabilités de rédaction des produits du Conseil de sécurité était démocratisée, notamment en impliquant plus activement les trois membres africains du Conseil dans l'élaboration des documents concernant des dossiers territoriaux pour lesquels le ton est actuellement donné par des acteurs extérieurs. Une telle redistribution permettrait d'éviter qu'une ancienne puissance coloniale dirige la préparation des textes touchant à des peuples qu'elle a autrefois exploités.

Des situations tout aussi incongrues surviennent lorsque ces mêmes pays rédacteurs supervisent des régimes de sanctions, a fortiori lorsqu'ils y ajoutent des restrictions unilatérales illégales. La position de principe de la Russie, opposée aux mesures restrictives décidées en contournant le Conseil de sécurité, est bien connue de tous ici.

Selon nos évaluations, nombre des régimes de sanctions du Conseil actuellement en vigueur ne sont plus adaptés à la situation réelle et entravent les efforts des gouvernements nationaux en matière d'édification de l'État ou de constitution de forces armées et de structures de sécurité efficaces. Nous sommes convaincus que ces mécanismes doivent servir à faciliter l'action des pays de la région. Nous

rappelons que l'Union africaine s'est prononcée à plusieurs reprises en faveur de la levée des restrictions, y compris unilatérales, imposées aux États du continent.

En tant que membre permanent du Conseil, nous demandons instamment à nos collègues d'élaborer des mandats clairs et réalistes pour les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies. Nous soulignons qu'il faut assurer un contrôle strict de leur exécution. Avant l'adoption de résolutions ayant trait à un mandat ou de décisions du Conseil concernant la paix et la sécurité en Afrique, nous nous coordonnons régulièrement avec les trois membres africains du Conseil. Ainsi, la position consolidée de l'Union africaine a été sérieusement prise en compte pour déterminer notre approche des discussions récentes sur les paramètres présidant à la transformation de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et sur la fourniture d'une assistance des Nations Unies à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans l'est de la République démocratique du Congo.

Nous sommes convaincus que l'Union africaine peut faire mieux dans ce domaine. Le déploiement de la nouvelle Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) marquera une étape importante dans l'histoire du maintien de la paix africain. L'AUSSOM s'emploiera à continuer de stabiliser la situation en Somalie et dans la région, où les Chabab représentent toujours une menace réelle. Malheureusement, alors que l'AUSSOM est sur le point d'être déployée, le problème de son financement est toujours loin d'être réglé.

Une étape majeure du développement de la consolidation de la paix en Afrique doit être la concrétisation du potentiel que représente la résolution-cadre 2719 (2023). Les principales conditions de la réussite à cet égard sont un consensus entre les Africains eux-mêmes, en particulier dans la région ; l'appui du Conseil ; et le consentement catégorique des États sur le territoire desquels ces missions seront déployées. Il est important que les Africains disposent d'une marge de manœuvre politique suffisante pour définir les paramètres pratiques de la lutte contre les menaces, indépendamment des formes de financement qu'ils reçoivent d'acteurs extérieurs. Ils doivent également pouvoir agir en toute indépendance, sans être soumis en coulisses à des pressions émanant des puissances occidentales ou extérieures à la région qui, souvent, privilégient leurs propres intérêts nationaux.

Nous sommes convaincus que renforcer le potentiel de l'Union africaine, via une coopération avec les structures de l'ONU, est la clef du succès pour garantir

la stabilité en Afrique. La paix et la sécurité en Afrique sont importantes non seulement pour les Africains eux-mêmes, mais aussi pour le développement durable de tous les continents et de tous les peuples. Nous attendons avec intérêt de travailler concrètement et efficacement avec nos collègues africains durant les prochaines manifestations conjointes des deux Conseils, en octobre.

M^{me} Jurečko (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés très complets.

L'Union africaine, les organisations sous-régionales africaines et les pays africains ont un rôle clef à jouer pour régler les problèmes liés à la paix et la sécurité sur le continent et dans le monde. Cela étant, les imbrications qui sont la marque des conditions de sécurité actuelles exigent notre coopération et une réponse unifiée. Nous sommes foncièrement convaincus que resserrer les partenariats entre l'ONU et l'Union africaine est susceptible de générer de nouvelles possibilités d'exploiter nos ressources et savoir-faire collectifs pour trouver des solutions durables aux crises régionales.

Nous nous félicitons donc de l'organisation, dans le courant du mois, du neuvième séminaire conjoint informel et de la dix-huitième réunion consultative annuelle conjointe entre les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ces réunions régulières sont une occasion importante de discuter des principaux défis à la paix et la sécurité en Afrique, notamment les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité, la mise en œuvre des programmes relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité et aux jeunes et à la paix et la sécurité, et la menace persistante du terrorisme, et d'examiner les situations critiques au Soudan, en République démocratique du Congo, dans la région des Grands Lacs, au Sahel et en Somalie.

Il me plaît également de relever que, début septembre, la présidence slovène du Conseil de sécurité a eu des échanges fructueux avec l'Ambassadeur Churchill Ewumbue-Monono, du Cameroun, qui présidait le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, concernant les programmes de travail respectifs des deux Conseils.

Au Soudan, l'ampleur inédite des déplacements forcés, la crise alimentaire qui aurait pu être évitée et la menace d'un nouveau génocide au Darfour exigent que nous nous employions collectivement à obtenir un cessez-le-feu et à faire cesser cette catastrophe humanitaire d'origine humaine. Nous continuons d'appuyer les efforts de médiation de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Ramtane Lamamra, et ses contacts avec les

partenaires régionaux, notamment l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

En outre, pas plus tard que lundi (voir S/PV.9736), le Conseil a été informé de la persistance des activités meurtrières des groupes armés en République démocratique du Congo, activités qui font de nombreuses victimes civiles, déclenchent des déplacements massifs et incluent des violences sexuelles et fondées sur le genre généralisées. Il s'agit là d'une autre situation qui requiert toute notre attention et pour laquelle les processus régionaux exigent notre appui et notre coopération. L'adoption de la résolution 2746 (2024), autorisant la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à soutenir la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, franchit une étape importante à cet égard. C'est également un exemple de leadership régional s'agissant d'ouvrir la voie à la paix. C'est pourquoi nous félicitons une nouvelle fois le Président angolais Lourenço de sa médiation dans le cadre du processus de Luanda.

Les efforts conjoints de l'ONU et de l'Union africaine en Somalie apportent un soutien inestimable aux forces de sécurité somaliennes dans leur lutte contre les Chabab. Il importe de veiller à ce que ces acquis sécuritaires soient préservés à l'avenir. Nous nous tenons donc prêts à prendre une part constructive aux discussions à venir sur les modalités de la mission qui succédera à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie.

Les difficultés dues aux changements climatiques aggravent des contextes sécuritaires déjà fragiles dans des régions telles que le Sahel ou la Corne de l'Afrique, où les sécheresses, la désertification et les inondations exacerbent les vulnérabilités existantes. Elles attisent les conflits liés à la diminution des ressources naturelles, exacerbent l'insécurité alimentaire et poussent des communautés entières au déplacement. Nous devons nous doter d'une réponse commune et globale pour y remédier efficacement. Aussi nous félicitons-nous du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine s'agissant des questions liées au climat et à la paix et la sécurité, et des efforts visant à élaborer une position commune africaine sur les changements climatiques et la paix et la sécurité.

L'adoption de la résolution-cadre 2719 (2023), sur un financement prévisible des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, est une étape importante de nos efforts pour renforcer le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine en matière de maintien de la paix et de la sécurité, et pour rehausser

l'appropriation locale de la gestion des conflits sur le continent. Nous saluons le travail qu'accomplissent l'ONU et l'Union africaine pour préparer le plan d'action conjoint Union africaine-ONU en vue de déterminer les mesures à prendre afin de mettre en œuvre la résolution. Nous appelons à en définir rapidement les bases et à assurer une coordination, une coopération et un échange d'informations continus entre l'ONU et l'Union africaine en ce qui concerne l'application de la résolution.

Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, nous ne pouvons parvenir à la paix et à la sécurité mondiales sans garantir la paix et la sécurité en Afrique. Une paix durable nécessite une approche globale. Nous continuons de plaider pour la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes à tous les efforts que nous déployons conjointement pour prévenir et régler les conflits et nous attaquer à leurs causes profondes. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous parviendrons à faire taire les armes et à tenir notre promesse de ne laisser personne de côté.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Onanga-Anyanga, l'Ambassadrice Mohammed et la Sous-Secrétaire générale Pobee des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Je ferai trois observations.

Premièrement, le Royaume-Uni se félicite que l'Union africaine joue un rôle moteur pour promouvoir le multilatéralisme et appuyer la stabilité et la prospérité dans toute l'Afrique. Nous saluons le travail qu'accomplit l'Union africaine pour contribuer à la paix et à la sécurité sur le continent et pour les pérenniser, ainsi que sa volonté de placer les femmes et les jeunes au centre des initiatives de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix. Nous saluons le leadership africain au sein du Conseil de sécurité et soutenons depuis longtemps une représentation permanente de l'Afrique.

Deuxièmement, nous réaffirmons notre soutien au renforcement de la coopération et du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine pour faire progresser nos objectifs communs. C'est particulièrement évident en Somalie. Nous remercions l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents qui, grâce à la coordination et à la contribution du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, travaillent sans relâche pour améliorer la sécurité dans le pays par l'intermédiaire de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Nous attendons avec intérêt de recevoir les propositions de l'ONU et de l'Union africaine, en consultation avec la Somalie et les parties prenantes internationales, pour

finaliser la conception de la mission qui succédera à l'ATMIS, conformément à la résolution 2748 (2024). Il est impératif que la mission finale soit financièrement viable, que ses objectifs soient réalisables et qu'elle soutienne les efforts déployés par la Somalie pour assumer pleinement la responsabilité et le contrôle de sa sécurité.

Troisièmement, nous saluons le travail réalisé par l'équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine pour préparer la mise en œuvre de la résolution 2719 (2023), y compris dans les domaines critiques de la planification et de la prise de décisions conjointes, du financement et de la budgétisation, du respect des droits humains et de la protection des civils. Le maintien d'une collaboration étroite entre l'ONU et l'Union africaine sera essentiel pour garantir la bonne application de la résolution 2719 (2023). Nous encourageons les États Membres à continuer d'aider l'Union africaine dans l'élaboration de leurs cadres. Nous attendons avec intérêt de recevoir le plan d'action conjoint, y compris une évaluation réaliste des besoins et des délais, et nous nous félicitons que le Conseil soit tenu informé des progrès réalisés.

Pour terminer, le Royaume-Uni compte sur la poursuite de la collaboration, de la coopération et du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Ce sera essentiel pour faire taire les armes et s'attaquer aux plus grands défis et aux principaux conflits sur le continent. Nous attendons avec intérêt les consultations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui auront lieu dans le courant du mois.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais souligner aujourd'hui l'importance que l'Équateur attache à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en ce qui concerne la prévention des conflits et la promotion de la paix, du développement, des droits humains et de l'état de droit. Les deux organisations, unies par des valeurs et des objectifs communs, sont des partenaires naturels, comme l'ont explicitement souligné les trois exposés instructifs que nous avons entendus, et dont je remercie les auteurs.

Il est essentiel de renforcer la voix de l'Afrique dans les enceintes multilatérales. La participation de sherpas africains aux activités du Groupe des 20 garantit que les besoins et les intérêts de l'Afrique sont directement pris en compte. La détermination de l'Union africaine à faire taire les armes en Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063 mérite le plein appui de la communauté internationale.

Durant sa présidence du Conseil de sécurité l'année dernière, l'Équateur a fourni une aide décisive au Gabon, au Ghana et au Mozambique – les trois membres africains du Conseil de sécurité à l'époque – pour faire adopter la résolution historique 2719 (2023), qui constitue une avancée importante vers la concrétisation du principe des solutions africaines aux problèmes africains. Cette résolution offre l'occasion de renforcer la capacité de l'Union africaine à maintenir les normes élevées requises pour la protection des civils en respectant le droit international humanitaire et les droits humains, et en prévenant et combattant l'exploitation et les atteintes sexuelles, entre autres. Il est nécessaire d'appliquer pleinement toutes les dispositions de la résolution 2719 (2023).

Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), tel qu'il a été adopté, réaffirme les liens entre les trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement durable et les droits humains, et donc leur réalisation, qui est liée à la prévention en tant qu'élément clef de sociétés pacifiques.

La Commission de consolidation de la paix souligne la nécessité d'adopter des approches globales et coordonnées en matière de consolidation de la paix, en faisant de la prévention et de l'appropriation nationale des composantes centrales. Cette approche, qui s'attaque aux causes profondes des conflits, est la bonne, et c'est pourquoi plusieurs pays africains ont profité de l'espace offert par la Commission de consolidation de la paix pour partager leurs expériences, leurs réalités et leurs meilleures pratiques.

Le soutien des organisations régionales est également crucial. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe, pour n'en citer que quelques-unes, ont mis en œuvre des initiatives concrètes pour consolider la paix dans leurs pays membres, comme dans les cas du conflit au Soudan, de l'insécurité croissante au Sahel et de la paix insaisissable en République démocratique du Congo. Nous soutenons les efforts conjoints entrepris par ces organisations sous-régionales en collaboration avec l'Union africaine. Il convient de continuer de renforcer leurs capacités à intégrer la prévention et à améliorer les outils d'alerte rapide et de médiation.

Pour terminer, je tiens à souligner le travail de coopération et d'unification entrepris par les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana pour renforcer l'alliance stratégique et la coordination entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'Équateur réaffirme son engagement en faveur d'une collaboration plus étroite entre l'ONU et

l'Union africaine afin de s'attaquer aux problèmes de sécurité et de promouvoir un développement durable en Afrique.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais avant tout remercier le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, M. Parfait Onanga-Anyanga, l'Ambassadrice Fatima Mohammed et M^{me} Pobee pour leurs interventions.

Je voudrais tout d'abord souligner le chemin parcouru depuis la dernière séance du Conseil relative à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine (voir S/PV.9435). Il y a un an, dans cette même enceinte, nous plaidions pour davantage de coopération entre les deux organisations, afin de répondre aux défis liés à la paix et à la sécurité. Notre mobilisation conjointe, portée par le Ghana, le Mozambique et le Gabon, nous a permis d'adopter la résolution 2719 (2023), qui offre aujourd'hui un cadre inédit pour la mise en œuvre d'opérations africaines de paix, avec le soutien de l'ONU. Il s'agit d'une réalisation importante, que la France a soutenue au plus haut niveau depuis de nombreuses années.

Nous devons aujourd'hui maintenir notre mobilisation afin que les opérations africaines de paix puissent être mises en œuvre. Je voudrais saluer les travaux menés en ce sens par l'ONU et l'Union africaine, tel que c'est apparu dans les interventions précédentes. La France est prête à accompagner ces travaux et leur déclinaison. Il sera important que la première mise en œuvre de la résolution 2719 (2023) soit en phase avec l'esprit de cette résolution afin d'éviter toute utilisation trop hâtive ou inadaptée, qui pourrait mettre en péril l'avenir de ce modèle.

La coopération entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité résulte de la complémentarité des deux organisations, en accord avec le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et le Pacte pour l'avenir adopté récemment par consensus (résolution 79/1 de l'Assemblée générale). Je salue le rôle de l'Union africaine dans la prévention et le règlement des crises sur le continent, que ce soit au Soudan, au Soudan du Sud, en Somalie, en République démocratique du Congo ou encore en Libye. Cette complémentarité nous permet de nous adapter à l'état de la menace, en lien avec les organisations sous-régionales du continent. La Sierra Leone et la France ont œuvré en juillet dernier à autoriser le soutien de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo aux troupes de la Communauté de développement de l'Afrique australe déployées dans l'est de la République démocratique du Congo. L'adoption à l'unanimité de la résolution 2746 (2024) illustre le consensus du Conseil autour de cette approche.

Le renforcement de la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine doit permettre d'œuvrer à une meilleure représentativité du continent africain au sein du Conseil, y compris parmi les membres permanents. La position de la France est claire, historique et constante, comme l'a rappelé le Président de la République à la tribune de l'Assemblée générale la semaine dernière. L'Afrique peut être le catalyseur de cette réforme. Nous sommes à l'écoute de nos partenaires pour que des négociations concrètes débutent sans délai autour d'un projet de résolution.

Enfin, la France se réjouit de poursuivre les discussions sur le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre des consultations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui se tiendront à New York les 17 et 18 octobre prochains.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Onanga-Anyanga, l'Ambassadrice Mohammed et la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Pobee.

Alors que nous nous réunissons à nouveau après le Sommet de l'Avenir, la semaine dernière, le moment est bien choisi pour nous engager collectivement à approfondir la coopération stratégique et institutionnelle entre l'ONU et l'Union africaine. Promouvoir la paix en Afrique nécessite une approche globale et multidisciplinaire, étayée par le lien qui unit intrinsèquement paix et sécurité, développement et droits humains. Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité met en exergue ces objectifs communs. Malte se félicite des efforts initiés pour accélérer ce partenariat, notamment via l'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité et, plus récemment, le cadre commun relatif aux droits humains.

Nous félicitons le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) de fournir une assistance et des conseils techniques s'agissant de faire évoluer le rôle des femmes dans les processus de paix et la prise de décisions. Nous soulignons tout particulièrement le soutien apporté à la mission de haut niveau de l'Union africaine en République démocratique du Congo, aux activités du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation et du Groupe des Sages au Sénégal, et aux fins de la participation des femmes soudanaises. Nous jugeons encourageant que ces initiatives conçues pour faire progresser l'application de la résolution 1325 (2000) soient renforcées et élargies à d'autres situations spécifiques.

Pendant la présidence maltaise du Conseil, en avril, nous avons contribué à ces efforts en mettant en lumière le travail exceptionnel réalisé par les médiatrices dans la région des Grands Lacs, en collaboration avec l'Union africaine. Nos discussions ont mis en évidence le rôle que jouent les femmes, promotrices par excellence de la paix et de la réconciliation, malgré les obstacles auxquels elles continuent de se heurter.

Nous saluons par ailleurs le renforcement du partenariat noué entre l'ONU et l'Union africaine pour promouvoir la protection de l'enfance dans les conflits armés. Ainsi, l'ONU fournit à l'Union africaine une assistance technique pour intégrer systématiquement la protection de l'enfance dans les processus d'alerte précoce et de médiation et pour élaborer une campagne de sensibilisation menée par les jeunes, à l'échelle du continent, sur l'utilisation abusive des médias sociaux et autres risques connexes encourus par les enfants touchés par un conflit.

Dans le même ordre d'idées, nous saluons les efforts de l'Union africaine pour garantir la participation concrète des jeunes aux efforts de paix et de sécurité. Cela inclut l'adoption du Cadre continental pour les jeunes, la paix et la sécurité. De même, le Conseil de sécurité peut aider à autonomiser la jeunesse africaine en intégrant systématiquement les questions relatives aux jeunes dans les mandats de maintien de la paix.

Malte rappelle qu'il importe de s'attaquer aux risques que le climat fait peser sur la paix et la sécurité, en particulier en Afrique. L'effet multiplicateur de risque des changements climatiques se manifeste sous de nombreuses formes, qu'il s'agisse de la concurrence accrue pour les ressources naturelles, de l'aggravation de l'insécurité alimentaire, hydrique ou énergétique, ou d'autres vulnérabilités socioéconomiques. Une fois élaborée, la position commune africaine sur le climat et la paix et la sécurité sera un outil efficace pour améliorer la compréhension commune de ce phénomène. Dans le même temps, elle permettra de veiller à ce que l'adaptation, l'atténuation et la résilience tiennent compte des risques de conflit. Malte appuie énergiquement ces initiatives.

Nous apprécions vivement les échanges que le BNUUA entretient en permanence avec l'Union africaine, ainsi qu'avec les mécanismes économiques régionaux, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nous saluons également la coopération trilatérale en place avec l'Union européenne pour

aborder les zones d'intérêt et les sources de préoccupations communes. Ces interactions régionales sont favorables à une cohérence accrue, notamment en ce qui concerne les défis communs. Cette coordination est évidente en Somalie, où le système des Nations Unies et ses partenaires de longue date, comme l'Union européenne, apportent leur appui à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et aux forces de sécurité somaliennes dans le cadre de la transition globale des responsabilités sécuritaires.

Nous saluons l'étroite collaboration nouée entre l'Envoyé personnel Lamamra et le Groupe de haut niveau conjoint Union africaine-IGAD sur le Soudan, entre autres partenaires, afin d'assurer une coordination étroite de ses bons offices auprès des parties belligérantes. De plus, nous attendons avec intérêt de prendre connaissance de la feuille de route conjointe qui définira la marche à suivre pour appliquer la résolution 2719 (2023).

Pour terminer, la prochaine réunion consultative annuelle conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doit nous permettre de renforcer la dynamique et les convergences. La complémentarité des configurations régionales relatives à la paix et la sécurité en Afrique mérite que nous leur portions une attention soutenue et constante, dans l'intérêt des générations présentes et futures.

La Présidente : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Suisse.

Comme mes collègues, je voudrais commencer par remercier l'intervenant et les intervenantes de leurs contributions éclairantes.

Lors du Sommet sur l'avenir, Monicah Malith, une jeune Soudanaise, nous a lancé un appel poignant à « façonner un avenir basé sur la coopération, la compréhension et des objectifs communs ». Ses mots résonnent avec force et nous rappellent que l'avenir de ce monde est entre les mains de sa jeunesse. D'ici à 2050, 40 % des jeunes dans le monde vivront sur le continent africain. Ce sont donc les jeunes Africaines et Africains qui joueront un rôle clef pour la construction de l'avenir du monde entier. Ils incarnent l'espoir et l'engagement et il est donc essentiel de leur donner les moyens d'agir et de les associer pleinement aux processus de paix et de développement.

La coopération entre l'ONU et l'Union africaine est un pilier fondamental de la paix et du développement dans le monde en général, et en Afrique en particulier. Ce partenariat s'est renforcé au fil des années, mais les défis actuels exigent une collaboration encore plus étroite, particulièrement dans le domaine de la prévention et de

la consolidation de la paix. On me permettra de mettre en avant trois points pour une mise en œuvre tangible de la vision du Nouvel Agenda pour la paix.

Premièrement, la prévention : nous le savons toutes et tous, la prévention des conflits est plus que jamais cruciale. Les crises que traverse le continent africain sont souvent la conséquence de facteurs interconnectés : mauvaise gouvernance, marginalisation politique, inégalités, défis sécuritaires, non-respect des droits humains, changements climatiques et autres. Face à cette complexité, l'ONU et l'Union africaine doivent renforcer leur diplomatie préventive et investir dans des mécanismes d'alerte précoce, particulièrement par rapport à la montée des tensions interétatiques. L'Union africaine dispose d'un certain nombre d'instruments de diplomatie préventive, comme le Groupe des Sages et les jeunes ambassadeurs africains pour la paix, qui font déjà un travail essentiel et pourraient faire encore plus avec le soutien nécessaire.

Deuxièmement, les changements climatiques : la Suisse salue le travail de l'Union africaine visant à élaborer une position africaine commune sur les changements climatiques et la paix et la sécurité. En effet, les changements climatiques constituent une menace existentielle pour la paix et la sécurité en Afrique. Les sécheresses prolongées, les inondations dévastatrices et la dégradation des terres exacerbent les tensions et les conflits. Nous devons donc agir de manière urgente et coordonnée pour atténuer les effets des changements climatiques et renforcer la résilience des communautés africaines. Dans cette optique, la Suisse soutient le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, nous l'avons entendu, dans le domaine du climat et de la paix et la sécurité. Une approche régionale et transfrontalière est essentielle pour faire face aux risques sécuritaires liés aux changements climatiques et permettrait à l'Union africaine de conserver un rôle de leader dans ce domaine.

Troisièmement, les institutions et les réseaux : nous devons renforcer les synergies entre nos institutions et réseaux. Les outils et mécanismes existants, tels que le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, FemWise-Africa, et le Réseau des femmes d'influence en Afrique offrent un potentiel immense.

En partageant nos bonnes pratiques et en renforçant nos collaborations, par exemple entre les organismes subsidiaires et groupes d'experts informels, nous pouvons multiplier notre impact. Le rôle de l'Union africaine dans la gestion des défis actuels et émergents du continent en matière de sécurité est essentiel. Pour remplir leurs mandats, les missions de paix doivent pouvoir s'appuyer

sur un financement prévisible, durable et flexible. La Suisse salue la création de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité pour la mise en œuvre de la résolution 2719 (2023). Cette coopération est essentielle pour la préparation opérationnelle. Les mises à jour régulières par le Secrétariat dont nous bénéficions, sont les bienvenues. Nous attendons la finalisation et l'adoption de la feuille de route commune et le rapport dédié sur l'opérationnalisation de la résolution. En attendant, le Conseil de sécurité discutera avec le Conseil de paix et de sécurité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution lors de leur échange annuel à la mi-octobre.

En conclusion, l'Afrique est, de par sa jeunesse, son potentiel économique et ses ressources naturelles, un

continent d'avenir. Pour promouvoir ce potentiel, nous devons agir ensemble, avec détermination et solidarité. En investissant dans la jeunesse, en renforçant la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et en faisant face aux défis communs, nous pouvons tous bâtir un continent plus pacifique, plus juste et plus prospère. La retraite à venir avec le Conseil de paix et de sécurité, qui se déroulera d'ici deux semaines, sera une occasion unique d'approfondir les sujets mentionnés en salle aujourd'hui.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 16 h 40.